

Introduction

Mondes mouvementistes et partisans : points de contact, passerelles et pistes d'exploration

Simon LUCK
Stéphanie DECHEZELLES

À l'automne 2005, des émeutes se multiplient en banlieue parisienne puis s'étendent rapidement à tout le territoire français, en réaction aux « événements » de Clichy-sous-Bois du 27 octobre, au cours desquels deux adolescents, poursuivis par la police, ont trouvé la mort dans un transformateur électrique. Parti des « cités » franciliennes, le mouvement de révolte acquiert rapidement une dimension nationale et explicitement politique : le 4 novembre, le Parti communiste (PCF), le député vert Noël Mamère, le député-maire socialiste Jean-Pierre Blazy, ainsi que le député et secrétaire national du Parti socialiste (PS) chargé de la justice et de la sécurité André Vallini demandent la démission du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, accusé d'avoir attisé la colère des jeunes de banlieue. Le 8 novembre, le gouvernement de Villepin adopte un décret qui instaure l'état d'urgence dans tout ou partie de 25 départements. Face à l'extension du mouvement émeutier, le PS accepte l'idée du couvre-feu, contrairement au PCF qui dénonce l'état d'exception. Le 18 novembre est ratifiée la loi, contestée, qui proroge l'état d'urgence jusqu'à la fin de l'année. C'est à la même période qu'a lieu le congrès du Mans du PS. Les débats qui s'y tiennent sont largement influencés par l'actualité, très marquée par les émeutes urbaines ; si la gestion gouvernementale de la crise n'est pas unanimement critiquée, la prise en compte des problèmes des « quartiers » s'impose dans les échanges intrapartisans socialistes. Le courant mené par Laurent Fabius apporte ainsi à la motion de synthèse générale un amendement demandant un plan d'urgence sociale pour les banlieues. De son côté, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) affirme rapidement sa solidarité avec les émeutiers et dénonce la politique du gouvernement. Dans deux communiqués du 7 novembre, le parti critique « l'application de politiques libérales et ultra répressives qui touchent l'ensemble de la population et qui sont exacerbées dans les cités¹ ». En conséquence, il « en appelle à la population, aux jeunes, aux forces de gauche et démocratiques pour

1. [http://www.labreche.ch/mps/docs/LcrCom11_05.htm, consulté le 27 mai 2010].

construire [un] front de résistance », « indispensable pour faire toute la lumière sur le drame de Clichy, faire cesser les provocations policières, exiger le départ de Sarkozy, stopper les réformes libérales et revendiquer que la priorité soit donnée à la satisfaction des besoins sociaux ».

Alors que le mouvement émeutier diminue peu à peu, l'état d'urgence provoque à son tour d'autres mobilisations. Dès le soir du 16 novembre, entre 2 000 et 4 000 personnes défilent à Paris, à l'appel notamment du PCF, des Verts, de la LCR, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), de la Confédération générale du travail (CGT), du Syndicat de la magistrature, ou de Droit au logement (DAL). Dans les jours qui suivent, une pétition est lancée par divers collectifs et associations visant à saisir le Conseil Constitutionnel au sujet de la validité de la loi du 18 novembre. Le 15 décembre, alors que les émeutes ont cessé, de nombreuses associations, dont la Ligue des Droits de l'Homme, manifestent encore une fois pour dénoncer l'état d'exception, qu'elles assimilent à une dérive extrême droitiste. Le mouvement retombe toutefois durant la période des fêtes de fin d'année et s'éteint définitivement le 4 janvier 2006, lorsque le président de la République, Jacques Chirac, met fin à l'état d'urgence. Mais l'accalmie sociale n'est que de courte durée.

Le Premier ministre Dominique de Villepin entend tirer rapidement les leçons de la « crise des banlieues » et agir pour l'emploi et l'insertion des jeunes. Le 13 janvier 2006, il présente son projet de loi sur « l'Égalité des chances » qui prévoit la mise en place d'un service civil pour les jeunes et crée un « contrat première embauche » (CPE), incluant une période d'essai de deux ans durant laquelle le jeune engagé avec un CDI peut être licencié sans que l'employeur ait à justifier sa décision. La proposition est d'abord accueillie plutôt froidement par les étudiants, dont certains, comme les candidats au CAPES, sont par ailleurs déjà en train d'organiser une mobilisation contre la politique gouvernementale de diminution du nombre de postes d'enseignants ouverts aux concours. Le nouveau contrat est également immédiatement dénoncé par les principaux syndicats de salariés et les partis de gauche, qui le considèrent comme un facteur aggravant la précarité des conditions d'embauche et de travail. Dès le 19 janvier, le syndicat étudiant UNEF (Union nationale des étudiants de France) appelle à une semaine de mobilisation étudiante début février. Au nom du PS, son Premier secrétaire François Hollande affirme souhaiter une mobilisation très forte et soutenir les syndicats. Signe de l'engagement du parti, le 24 janvier, quelques militants du Mouvement des jeunes socialistes (MJS) défilent à proximité de l'Assemblée, où est discuté le projet de loi. Le même jour, la LCR annonce qu'elle se joindra aux mobilisations prévues par les organisations lycéennes, étudiantes et syndicales.

Les premières manifestations syndicales ont lieu dans plusieurs villes le 31 janvier, et une journée de manifestations unitaires, à laquelle le PS prévoit de se joindre, est envisagée pour le 7 février. Les leaders socialistes nationaux sont effectivement présents le jour dit à Paris, tandis que sur l'ensemble de la France les défilés réunissent entre 218 000 et 400 000 manifestants selon les sources. Dans les cortèges, on peut également rencontrer les militants de la LCR, du

PCF ou des Verts. La crise naissante apparaît aux yeux des partis de la gauche gouvernementale comme un moyen de recréer de l'unité entre eux et en leur sein, après leurs affrontements et divisions autour du référendum sur le Traité constitutionnel européen l'année précédente. Le 8 février, un « sommet de la gauche » réunit le PS, le PCF, les Verts, le Parti radical de gauche (PRG), le Mouvement républicain et citoyen (MRC) ainsi que diverses autres petites organisations de gauche. Les différents groupes se mettent d'accord sur les formes d'une mobilisation unitaire contre le CPE, avec un tract, une pétition et des semaines d'action en commun. Dans le même temps, à l'Université de Rennes 2, les étudiants se mettent en grève et les premiers blocages avec occupation sont organisés. Les universités de Brest, Nantes, Poitiers et Toulouse embrassent rapidement. Au cours du mois de mars 2006, un nombre croissant d'universités, d'IUT et de lycées connaissent des perturbations, des grèves, voire des blocages. Une seconde journée nationale de grèves et de manifestations a lieu le 7 mars. Elle réunit entre 400 000 et 1 million de personnes. Bien que fermée et barricadée par la police, la Sorbonne est envahie par quelques dizaines de manifestants. Ils n'en seront délogés par les CRS que trois jours plus tard.

Malgré les protestations massives et l'agitation grandissante, la loi sur « l'Égalité des chances » est adoptée le 9 mars, au terme d'une procédure d'examen d'urgence et grâce au recours à l'article 49-3 de la Constitution, afin d'éviter toute tentative de blocage de l'opposition. Le 18 mars, une nouvelle journée d'action nationale est organisée. Elle réunit de 500 000 à 1,5 million de personnes. Le 28 mars, c'est entre 1 et 3 millions de manifestants qui défilent dans toute la France. Trois jours plus tard, le président de la République Jacques Chirac annonce la promulgation de la loi instaurant le CPE, tout en demandant à ce que le texte soit revu, et annonce la suspension immédiate de son application. Dès le lendemain, le 1^{er} avril, la LCR, le MRC, le PS, le PCF, le PRG et les Verts, réunis pour l'occasion en une coalition inédite, lancent un appel commun². Ils appellent la population à se joindre à une nouvelle grande journée de grèves et de manifestations le 4 avril, qui rassemblera presque autant de manifestants que celle du 28 mars. Mais le Premier ministre refuse de remettre en cause la loi. Alors que certaines actions étudiantes tendent à se durcir, à travers la multiplication d'opérations « coup de poing » (blocages de ponts et de trains notamment), les dirigeants du PS reçoivent le 6 avril sept organisations syndicales, et constatent leur convergence de vues sur la question. Tous demandent que soit votée avant la fin de la session parlementaire une nouvelle loi abrogeant le CPE. Face à la pression croissante de la rue, des syndicats et des partis de gauche, Dominique de Villepin est contraint de reculer. Le 10 avril, il prend acte du fait que « les conditions nécessaires de confiance et de sérénité ne sont réunies ni du côté des jeunes, ni du côté des entreprises pour permettre l'application du contrat première embauche ». Par ces paroles, il renonce en pratique à la loi. La majorité

2. [http://lesverts.fr/article.php3?id_article=2648&id_mot=422&id_groupe=9, consulté le 27 mai 2010].

des assemblées générales étudiantes vote alors la fin du mouvement, qui retombe aussitôt. Dès le 21 avril, une nouvelle loi est adoptée et le CPE est abrogé³.

Le retour sur ces événements protestataires permet d'entrevoir quelques-unes des nombreuses relations qui sont susceptibles de se tisser entre partis politiques et mouvements sociaux⁴. Les mouvements contribuent à mettre en mots et à faire émerger ce qui peut se transformer en un problème public, par rapport auquel les partis sont appelés à se positionner et qu'ils vont éventuellement s'employer à relayer dans les secteurs institutionnalisés de prise de décision⁵. Dans certaines configurations, certains des partis interpellés — en discours mais aussi en actes⁶ — par les organisations des mouvements sociaux peuvent s'opposer à la mobilisation, qu'ils jugent inopportune ou menaçant leurs intérêts; dans ce cas, leur réaction peut prendre la forme d'un refus de participation, d'un appel au calme, d'une campagne de dénigrement public, ou encore d'une demande de davantage de répression de la part des autorités, voire de l'organisation d'un contre-mouvement⁷. Mais les organisations partisans peuvent également soutenir la protestation, voire s'y investir de façon directe en co-organisant

3. Pour une analyse approfondie du « mouvement anti-CPE » tel qu'il s'est développé dans le milieu étudiant de Poitiers, cf. GEAY B. (dir.), *La protestation étudiante: le mouvement du printemps 2006*, Paris, Raisons d'agir, 2010.

4. Les phénomènes que l'on qualifie habituellement de mouvements sociaux sont des réseaux informels d'individus, de groupes et d'organisations engagés dans un conflit politique ou culturel sur la base d'une commune identification à une cause (DIANI M., « The Concept Of Social Movement », *Sociological Review*, vol. 40, 1992, p. 3). On les repère généralement par leur mise en œuvre d'actions protestataires publiques, même si l'éventail de leurs modes d'intervention ne s'y limite pas. Certains acteurs investis dans un mouvement peuvent par exemple opter pour des formes de lobbying plus discrètes. Les organisations de mouvement social ne se distinguent donc pas de façon essentielle des groupes d'intérêt (BURSTEIN P., « Interest Organizations, Political Parties, and the Study of Democratic Politics », COSTAIN A. N. et MCFARLAND A. S. (dir.), *Social Movements and American Political Institutions*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield, 1998, p. 39-56). La notion de parti politique renvoie quant à elle à des organisations ayant pour objectif central d'influencer la vie politique en conquérant des postes de pouvoir. Les partis sont reliés à des groupes sociaux organisés qui les soutiennent et qu'ils contribuent à façonner, avec lesquels ils forment des systèmes d'action dotés d'une culture spécifique (LAGROYE J. avec BASTIEN F. et SAWICKI F., *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 2006 [5^e éd.]). Si les mouvements sociaux comme réseaux d'acteurs et les partis comme systèmes d'action sont des réalités différentes fonctionnant selon des logiques distinctes, ils ne sont pas sans liens. Ils entrent fréquemment en interaction, et une organisation partisane peut ponctuellement participer à un mouvement social dont les objectifs concordent avec les siens. Dans ce cas, elle peut être considérée comme une organisation de mouvement social au même titre que d'autres organisations engagées dans le mouvement.

5. NEVEU E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005; GUSFIELD J., *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009.

6. Les quartiers généraux ou sièges de partis sont ainsi souvent la cible des manifestants qui cherchent par des opérations spectaculaires ou « coup de poing » à apostropher les responsables partisans. Pour quelques exemples: CADIOU S., FRANQUEMAGNE G., « Des chercheurs en colère. Retour (d'expérience) sur une mobilisation », CADIOU S., DECHEZELLES S. et ROGER A. (dir.), *Passer à l'action. Les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 201-224; Collectif 4 bis, *Le CPE est mort... pas la précarité! Retour sur le printemps étudiant 2006*, Paris, Éditions Syllepse, 2007, p. 224.

7. On pense ici à la manifestation organisée le 30 mai 1968 sur les Champs-Élysées et la place de la Concorde en soutien à la présidence gaullienne mais aussi pour faire pression sur le pouvoir en place, en réaction aux mouvements sociaux du printemps de la même année en France. Cf. GEORGI F., « "Le pouvoir est dans la rue". 30 mai 1968, la "manifestation gaulliste" des Champs-Élysées », *Vingtième Siècle*, n° 48, 1995, p. 46-60.

matériellement les défilés, en appelant leurs membres à participer aux cortèges, en signant appels et pétitions, etc. Dans ce cas, elles deviennent des participantes au mouvement à part entière. Cette implication des partis politiques à l'égard de certaines manifestations dans les démocraties consolidées constitue l'un des éléments de ce que David Meyer et Sidney Tarrow appellent une « société de mouvements sociaux⁸ », dans laquelle la protestation populaire est devenue une forme relativement routinisée, voire institutionnalisée – car encadrée et codifiée⁹ – de participation politique¹⁰. Dans les démocraties, grèves et manifestations n'ont (plus) rien d'exceptionnel, hormis éventuellement leur durée et leur intensité; elles ne sont souvent pas (ou plus) illégales et, malgré les oppositions qu'elles suscitent, elles tendent à être majoritairement considérées comme des moyens d'action légitimes, y compris par les autorités publiques. La présence de dirigeants de partis de gouvernement aux côtés de travailleurs en grève ou d'étudiants en colère, par exemple, n'a ainsi souvent rien d'exceptionnel ni ne fait l'objet d'entreprises politiques ou médiatiques de délégitimation. Certains mouvements, par leur ampleur, leur intensité ou leur durée, parviennent à modifier, légèrement ou substantiellement, des positions gouvernementales ou des propositions de loi, à peser sur l'action publique¹¹ jusqu'à y être associés et à déborder les partis¹² ou à faire démissionner un ministre.

Les relations entre partis et mouvements fonctionnent selon des modalités proches de celles observables au sein des systèmes de partis: alliance, coopération, concurrence, conflit ouvert. Dans certains cas même, des organisations partisans peuvent chercher à récupérer le succès (médiatique, militant...) d'un mouvement à leur profit, avec plus ou moins de réussite. C'est par exemple le cas des militants des mouvements de jeunesse de formations partisans néo-/post-fascistes et indépendantistes-xénophobes italiennes (principalement d'Alleanza Nazionale et de la Lega Nord) qui, en 2001, au moment où l'altermondialisme semble incarner un mouvement social international, tentent de s'approprier l'engouement

8. MEYER D. S., TARROW S., *The Social Movement Society: Contentious Politics for a New Century*, Lanham MD, Rowman & Littlefield, 1998.

9. Pour une discussion des évolutions des modes de maintien de l'ordre en démocratie et en contexte autoritaire, voir l'ensemble des contributions de DELLA PORTA D. et FILLIEULE O. (dir.), *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

10. On peut également parler de « démocratie de protestation » pour qualifier les systèmes dans lesquels les modes d'actions protestataires sont devenus une forme d'expression politique centrale et normalisée. Parmi ces modes d'action, c'est la manifestation, progressivement consacrée comme liberté fondamentale, qui s'est imposée comme l'élément le plus courant. Cf. FILLIEULE O. et TARTAKOWSKY D., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Contester », 2008. La situation est quelque peu différente dans les régimes autoritaires. Les événements qui sont survenus dans plusieurs pays du monde arabe entre l'automne 2010 et le printemps 2011 permettent de saisir en quoi la protestation, mode non routinisé (car interdit et/ou réprimé) de participation politique, est susceptible selon des configurations historiques, sociales, géostratégiques, institutionnelles très différentes soit d'éprouver, de déstabiliser ou encore de conforter ou de renforcer les règles antérieurement constituées du jeu politique.

11. MATHIEU L., « Act Up ou la tentation du politique. Sur les recompositions de la gauche contestataire de 1997 à 2002 », *Modern and Contemporary France*, vol. 15, n° 2, 2007, p. 153-168.

12. Les années 1990 en Europe ont par exemple été marquées par le « retour de la question sociale » qui a coïncidé avec une autonomisation de l'espace des mouvements sociaux à l'égard du champ partisan. Cf. AGUITON C. et BENSARD D., *Le retour de la question sociale*, Lausanne, Page Deux, 1997.

suscité par cet espace de protestation. Certains jeunes cadres décident en effet de braver les consignes de leur direction nationale, d'activer le registre de la critique de la mondialisation économique (malbouffe, libéralisme financier...) à travers leur focale identitaire (cosmopolitisme, différentialisme culturel...) et d'organiser leurs propres manifestations « antimondialistes » en marge du Forum Social Européen qui se tient à Florence en novembre 2002. Pour ces *outsiders* (partisans et d'« extrême droite ») d'une cause (plutôt mouvementiste et de « gauche »), la participation, même dévoyée, au mouvement altermondialiste visait notamment à profiter des enthousiasmes militants, en grande partie juvéniles, associés à ce dernier. La cause altermondialiste a aussi permis à certains militants partisans de donner davantage de souplesse à leur engagement en y trouvant des formes moins idéologisées d'activisme. À d'autres, elle a offert la possibilité de compenser une défection partisane antérieure ou concomitante¹³.

Il serait donc erroné d'opposer politique institutionnelle, organisations partisans et mouvements protestataires, tant ces trois sphères d'action s'interpénètrent fréquemment. Parler de « société de mouvements » ne signifie alors pas que les mouvements sociaux tendent à surpasser ou remplacer la politique institutionnelle ni même les partis, mais bien que la protestation est devenue une des modalités *normales* de l'agir en politique, sans être nécessairement radicalement différente, ou totalement coupée des acteurs et des formes d'action politiques institutionnelles et partisans.

Les raisons d'un silence

Sociologie et science politique devraient logiquement prendre acte de ces évolutions et se pencher sur les modalités concrètes selon lesquelles engagements protestataire et partisan se trouvent fréquemment mêlés, en questionnant par exemple systématiquement les relations entretenues par les membres des partis avec les activistes des mouvements ou les logiques qui président à la décision d'un parti d'initier ou de soutenir, d'ignorer ou de s'opposer à un mouvement. Pourtant, ces études demeurent assez rares. Cette situation semble pouvoir s'expliquer en particulier par trois facteurs, imbriqués les uns aux autres et s'alimentant mutuellement.

En premier lieu, la théorie prescriptive classique qui s'est construite à mesure que s'est imposée la démocratie représentative dans les sociétés occidentales¹⁴, a conduit à considérer que la seule forme recevable d'expression des demandes sociales est celle qui passe par le canal institutionnel du vote – et donc aujourd'hui la médiation des partis¹⁵. Par conséquent, la protestation a longtemps été rejetée,

13. SOMMIER I., *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2001 ; LELANDIS G. E., « Du printemps ouvrier à l'altermondialisme... Le champ militant et le champ politique en Turquie », *Cultures & Conflits*, n° 70, 2008, p. 57-83.

14. Sur cette théorie, voir l'introduction de FILLIEULE O. et PECHU C., *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993.

15. Toutefois, la forme partisane elle-même ainsi que l'une de ses principales prérogatives – l'expression des suffrages et la sélection du personnel gouvernant – n'a pas été acceptée unanimement et sans conflit

perçue comme illégitime, car s'apparentant à des pratiques de factions voulant imposer leurs intérêts par la force du nombre, voire par l'action collective violente, en dehors des mécanismes de légitimation par le suffrage¹⁶. Pour le dire comme Philippe Corcuff et Lilian Mathieu, « les mobilisations protestataires sont ainsi le plus souvent perçues comme une irruption des profanes – à ce titre profanatrice – dans la gestion des affaires publiques et comme une remise en cause illégitime du monopole des professionnels¹⁷ ». Cette conception a sans doute conduit les chercheurs à ignorer les formes de participation considérées comme « non-conventionnelles », et ce jusqu'aux années 1960-1970. Lorsqu'ils étaient pris en compte, les mouvements sociaux étaient alors considérés comme des phénomènes nécessairement subversifs¹⁸, irrationnels ou « populistes¹⁹ », et donc illégitimes²⁰. Ce n'est véritablement que dans les années 1970 que la protestation est devenue un objet d'étude à part entière, débarrassée des soupçons d'illégitimité qui la frappaient auparavant²¹. Pourtant, la conception normative de la démocratie a longtemps encore produit des effets, conduisant les chercheurs à ne percevoir les protestataires que comme des *outsiders*²² ou des *challengers*²³, c'est-à-dire des acteurs « par nature » extérieurs à la sphère politique et désireux d'y être intégrés afin de voir leurs revendications satisfaites. Selon cette conception, c'est moins les interactions entre les individus mobilisés et les partis que les passes d'armes entre mouvements et État qui ont été au centre de l'attention²⁴.

de légitimité. Pour un aperçu de cette question, voir FRETTEL J. et LEFEBVRE R., « Retour sur un lieu commun historiographique : la faiblesse des partis politiques en France », Communication aux journées AFSP « Sciences politique/Histoire », mars 2004.

16. Il faut à cet égard rappeler que le soupçon d'illégitimité qui pèse sur les mouvements sociaux jusqu'à une date récente fait écho à celui qui a longtemps pesé sur les partis politiques, considérés à l'origine comme des éléments perturbateurs de la démocratie, favorisant les divisions, le factionnalisme et l'oligarchie. La vision idéalisée de la démocratie défendue par les révolutionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles anglais, américains et français s'adossait plutôt à l'idée de citoyens se faisant une opinion autonome et rationnelle et l'exprimant à travers leur vote, délié des allégeances qui l'entravaient (vote communautaire, vote d'échange...). Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XX^e siècle que les partis se sont institutionnalisés et se sont vus reconnaître par de nombreuses constitutions (JANDA K., *Political Parties: a Cross National Survey*, New York, The Free Press, 1980).
17. CORCUFF P. et MATHIEU L., « Partis et mouvements sociaux : des illusions de l'«actualité» à une mise en perspective sociologique », *Actuel Marx*, n° 46, 2009, p. 76.
18. De ce point de vue, les analyses des cycles protestataires par Sidney Tarrow ont pu remettre en cause la croyance en une radicalisation des mouvements dans le temps au profit de la thèse d'un continuum entre formes d'action conventionnelle et non conventionnelle : TARROW S., « Cycles of Collective Action : Between Moments of Madness and the Répertoire of Contention », TRAUOGOTT M. (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham et Londres, Duke University Press, 1995, p. 89-115.
19. COLLOVALD A., « Les poujadistes ou l'échec en politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 36, n° 1, 1989, p. 113-133.
20. OFFERLÉ M., « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales ESC*, vol. 39, n° 4, 1984, p. 681-713.
21. C'est notamment le cas grâce à la vague de travaux d'universitaires américains dans les années 1960-1970, qui ont pour beaucoup d'entre eux participé directement et activement aux mouvements en faveur des droits civiques.
22. GAMSON W., *Strategy of social protest*, Homewood (Ill.), Dorsey Press, 1975.
23. TILLY C., *From Mobilization to Revolution*, Reading (Mass.), Addison-Wesley Publishing, 1978.
24. Pour une critique de cette approche, voir l'ensemble du dossier « Les mouvements sociaux au-delà de l'État », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, 2009.

La relative absence de communication entre les travaux sur l'objet « partis » et ceux sur l'objet « mouvements » est également le produit de phénomènes sociopolitiques structurels. S'ils l'ont peut-être surestimée, de nombreux chercheurs ont néanmoins constaté à raison une autonomisation croissante des partis politiques à l'égard des mobilisations sociales (et vice versa²⁵), qui encourage en retour la distanciation des acteurs des mouvements sociaux vis-à-vis des institutions partisans de la représentation politique²⁶. La thèse de l'autonomisation des partis à l'égard de la société civile – entendue comme les groupes sociaux représentés par les partis, et les intérêts organisés qui vont faire transiter leurs demandes aux pouvoirs publics par les partis – est notamment défendue par Richard S. Katz et Peter Mair. Pour ces deux auteurs, les grands partis occidentaux ont progressivement perdu leur ancrage social pour devenir des agences semi-étatiques fonctionnant essentiellement grâce aux fonds publics qui leurs sont octroyés et cherchant à recueillir les suffrages du plus grand nombre sans plus s'attacher à une base électorale spécifique²⁷. Les conclusions de Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki sur le Parti socialiste français, dont les traditionnels liens avec divers syndicats et associations tendraient à s'affaiblir, vont dans le même sens²⁸. À cet éloignement des partis répondrait un souci croissant d'autonomie de la part des acteurs des mouvements sociaux²⁹. En cherchant à opposer aux préoccupations partisans de conquête du pouvoir un militantisme désintéressé et ancré dans les réalités sociales, ceux-ci tendraient à constituer un champ séparé et fonctionnant selon ses logiques propres³⁰. On pourrait donc émettre l'hypothèse que la distance

25. C'est aussi l'hypothèse défendue par Pierre Zarka (ancien député du PCF, actuellement militant de la Fédération pour une Alternative Sociale et Écologique) qui considère que la division entre mouvements sociaux d'un côté et partis de l'autre, socialement et historiquement construite, tend à déposséder les premiers de la légitimité à intervenir dans le champ politique et à les subordonner aux seconds, qui en demeureraient les principaux acteurs. Cf. « Quelle articulation entre partis, syndicats et mouvements? », Discussion avec Daniel Bensaid, Philippe Khalfa, Claire Villiers et Pierre Zarka, *Mouvements*, n° 46, 2009, p. 12-26.

26. DÉLOYE Y., *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007 ; DULONG S., *La construction du champ politique*, Rennes, PUR, 2010.

27. « Changing Models of Party Organization and Party Democracy: The Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, vol. 1, n° 1, p. 5-28. Pour une discussion critique de la notion de cartellisation, voir l'ensemble des contributions dans AUCANTE Y. et DÉZÉ A. (dir.), *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

28. *La société des socialistes : le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006, chapitre 3. En France, à partir des années 1980 et de l'écroulement de l'idéal concrétisé par l'Union de la Gauche et le Programme Commun, l'objectif de convergence des luttes à gauche recule, au profit de la multiplication des luttes partielles, spécialisées, ciblées et autonomes. Au combat syndical, visant à l'émancipation des travailleurs et au changement (plus ou moins radical) de société, vient se substituer la défense *ad hoc* d'intérêts multiples et déconnectés (droit au logement, droit des chômeurs, etc.), au sein d'associations de mouvement social qui se démarquent des grands appareils. Cf. « Quelle articulation entre partis, syndicats et mouvements? », art. cit.

29. MOUCHARD D., « Les mobilisations des "sans" dans la France contemporaine : l'émergence d'un radicalisme autolimité? », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 4, 2002, p. 425-447.

30. PÉCHU C., *Droit Au Logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz, 2006 ; SOMMIER I., *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003. Pour certaines organisations de mouvement social en France, principalement les syndicats, la séparation organique avec les partis a constitué un véritable mot d'ordre à partir de la Charte d'Amiens de 1906. Mais cette conception fortement marquée par l'existence d'un syndicalisme révolutionnaire puissant n'est

croissante entre partis et mouvements conduit les chercheurs à étudier les uns et les autres de façon séparée. Mais si ce phénomène de déconnexion tendancielle est bel et bien observable, il convient de ne pas le généraliser abusivement, ni d'en surestimer les conséquences. Comme le note Lilian Mathieu, l'« espace des mouvements sociaux » ne jouit que d'une autonomie relative et variable avec le temps³¹. La frontière entre mouvements et partis est non seulement poreuse mais aussi mouvante, et l'influence des acteurs partisans sur les protestataires peut à tout moment s'inverser ou entrer dans un régime de réciprocité.

Enfin, la spécialisation et l'autonomisation croissantes des sous-disciplines des sciences sociales conduisent à un certain cloisonnement des recherches qui contribue à expliquer le faible nombre d'études se penchant sur les relations entre partis et mouvements. Les analyses des partis politiques et celles portant sur les mouvements sociaux ont en effet tendance à se construire autour du traitement de questions séparées³². Une partie importante de la sociologie des mobilisations s'est ainsi concentrée sur la question de l'explication de l'émergence des mouvements protestataires et du choix de leurs modes d'action³³. Les études des partis se sont quant à elles souvent intéressées en priorité à la structuration interne des organisations ou à leur composition sociologique, à leur insertion dans un système partisan, ou encore à leurs résultats électoraux. Même les travaux attentifs à l'ancrage sociétal des partis – ce que Jacques Lagroye nomme « systèmes d'action » ou « réseaux objectivés d'organisations³⁴ » –, et en particulier des partis de « gauche », historiquement plus proches des revendications portées par les mouvements sociaux, se sont plus intéressés aux relations qu'entretiennent les fédérations des organisations partisans avec le tissu associatif local qu'à celles nouées avec les mouvements sociaux³⁵. De surcroît, ces questions séparées ont largement été traitées au moyen de théories différentes, rendant d'autant plus difficile la communication entre chercheurs. Le foisonnement et le raffinement des concepts dans un champ de recherche comme dans l'autre en ont élevé le coût d'entrée pour les non spécialistes. En d'autres termes, il est devenu délicat de traiter de façon conjointe des partis et des mouvements sociaux dans un espace scientifique où les deux objets sont généralement traités de façon indépendante et avec des concepts distincts. La difficulté est liée à la fois au risque de s'écarter des questionnements dominants de son sous-champ disciplinaire – alors qu'il est souvent plus immédiatement valorisant et valorisé d'enrichir un concept bien balisé que de proposer un déplacement de focale³⁶ – et au problème de la maîtrise

pas généralisable puisque le modèle trade-unioniste britannique ou le modèle social-démocrate allemand illustrent la variabilité des configurations politico-syndicales d'un pays à l'autre.

31. MATHIEU L., « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 20, n° 77, 2007, p. 131-151.

32. BURSTEIN P., art. cit.

33. Pour une revue et critique des travaux américains sur ces questions, cf. WALDER A. G., « Political Sociology and Social Movements », *Annual Review of Sociology*, n° 35, 2009, p. 393-412.

34. LAGROYE J., *Sociologie politique*, op. cit., p. 230 et 271.

35. Cf. entre autres SAWICKI F., *Les réseaux du Parti Socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997.

36. Quand bien même cela ne fait qu'accélérer la phase d'épuisement du paradigme (KUHN T., *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983). À propos des (més)usages des concepts de structure

d'outils qui ont été forgés, sur la base de questionnements spécifiques, pour penser un objet dont on n'est pas spécialiste. Le cloisonnement des recherches contient donc aussi une part importante de causes propres au champ scientifique lui-même³⁷.

De la protestation aux institutions

En dépit de la tendance au cloisonnement des recherches et des objets, il est difficile d'étudier les partis politiques ou les mouvements sociaux en faisant abstraction de leur environnement, leurs partenaires ou leurs adversaires. Un certain nombre de travaux ont par conséquent abordé, directement ou plus incidemment, la question des relations entre les mobilisations protestataires et le système politique. Un premier ensemble d'études a questionné le rôle des partis politiques dans la naissance des mouvements sociaux à travers le concept de structure des opportunités politiques (SOP). Utilisé pour la première fois de façon systématique par Doug McAdam³⁸, le concept a ensuite été repris et affiné, par Sidney Tarrow en particulier³⁹. Il rend compte de l'idée que l'environnement politique des mouvements sociaux va avoir une influence sur leur émergence et leur développement. Outre les degrés d'ouverture des institutions, de stabilité des alliances politiques et de cohésion des élites, on trouve parmi les facteurs qui pèsent sur la capacité des mouvements à prendre forme le fait qu'ils disposent ou non d'alliés dans la sphère politique, et en particulier l'appui de partis – ou de membres de partis – influents⁴⁰. Dans l'objectif de comprendre comment une mobilisation donnée pouvait « prendre », des chercheurs ont ainsi prêté attention, entre autres facteurs, au rôle de facilitation ou d'empêchement joué par les partis, même si l'approche généralement macro-sociale de ces études ou leur logique causaliste positiviste⁴¹ interdisait une analyse fine des interactions entre

des opportunités politiques et de répertoire d'action, cf. FILLIEULE O. « Requiem pour un concept: vie et mort de la notion de structure des opportunités politiques », DORRONSORO G. (dir.), *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régimes sécuritaires*, Paris, CNRS Éditions, 2005, p. 201-218 et, du même auteur, « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action », FILLIEULE O., AGRIKOLIANSKY É., SOMMIER I. (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 77-99.

37. Il est ainsi significatif qu'un ouvrage de synthèse théorique récent sur les mouvements sociaux (FILLIEULE O., AGRIKOLIANSKY É., SOMMIER I. (dir.), *Penser les mouvements sociaux. op. cit.*) ne laisse qu'une place extrêmement marginale aux liens entre mouvements sociaux et partis politiques. Le chapitre comprenant le plus de références à l'objet partisan est celui qui concerne la sociologie du militantisme, co-rédigé d'ailleurs par un spécialiste du PCF (FILLIEULE O. et PUDAL B., « Sociologie du militantisme. Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête », p. 163-184).

38. *Political Process and the Development of Black Insurgency 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1999 (1982).

39. *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy, 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press, 1989; *Power in movement: Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 (1994).

40. TARROW S., *Power in Movement...*, *op. cit.*

41. Nous renvoyons au texte d'Antoine Roger qui clôt cet ouvrage pour plus de développements sur ce point précis.

acteurs institutionnels et non-institutionnels⁴². Au-delà de l'ambition d'expliquer les facteurs et conditions d'émergence des mouvements⁴³, le concept de SOP a également questionné la capacité des protestataires à peser sur le système politique et à obtenir la satisfaction de leurs revendications, *via* notamment les relais partisans⁴⁴. Avec ces études, davantage tournées vers les conséquences des mobilisations que vers leurs origines, c'est la question de la place prise par les acteurs non-institutionnels dans la conception des politiques publiques qui est posée. Le rôle joué par les mouvements sociaux dans la mise sur agenda politique de problèmes spécifiques – c'est-à-dire le fait pour une mobilisation de parvenir à insérer ses revendications dans le programme des actions à mener par les pouvoirs publics – a été souligné depuis plusieurs années⁴⁵. Mais ce n'est que plus récemment qu'a été entamée une réflexion sur la façon dont l'action publique est structurée concrètement par les mobilisations protestataires⁴⁶. Dans cette perspective, ce sont essentiellement les interactions entre les mouvements et les institutions étatiques – et beaucoup plus rarement les collectivités territoriales, ce qui ouvre là l'horizon pour des recherches futures⁴⁷ – qui sont étudiées. Toutefois le rôle d'intermédiaire des partis a parfois été souligné⁴⁸ : selon le modèle de l'influence indirecte des mouvements sociaux, les partis sont vus comme les véhicules qui vont permettre aux revendications d'être portées au cœur de l'État⁴⁹.

42. KRIESI, H., « Political context and opportunity », SNOW D. A., SOULE S. A., et KRIESI H. (ed.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Malden (Mass.), Blackwell, 2004, p. 67-90. Pour une critique, cf. GOODWIN J. et JASPER J., « Caught in a Winding, Snarling Vine: The Structural Bias of Political Process Theory », *Sociological Forum*, vol. 14, n° 1, 1999, p. 27-54.

43. Au double sens de première phase dans le déclenchement d'un mouvement de mobilisation et d'apparition de formes nouvelles ou du moins renouvelées de lutte collective : cf. CADIOU S. et DECHEZELLES S. « La problématique de l'émergence dans l'étude de l'action collective. Pistes et repères », CADIOU S., DECHEZELLES S. et ROGER A., *op. cit.*, p. 11-48.

44. JENKINS J. C. et KLANDERMANS B. (ed.), *The Politics of Social Protest: Comparative Perspectives on States and Social Movements*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995 ; GIUGNI M., MCADAM D. et TILLY C. (ed.), *From Contention to Democracy*, Boston, Rowman & Littlefield, 1998 ; GIUGNI M., MCADAM D., TILLY C. (ed.), *How social movements matter*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1999 ; STEARNS L. B. et ALMEIDA P. D., « The Formation of State Actor-Social Movement Coalitions and Favorable Policy Outcomes », *Social Problems*, vol. 51, n° 4, 2004, p. 478-504.

45. Pour une synthèse, cf. GARRAUD P., « Politiques nationales, l'élaboration de l'agenda », *L'Année Sociologique*, vol. 40, 1990, p. 17-41. Cf. aussi BLANCHARD P., « Agenda », FILLIEULE O., MATHIEU L. et PÉCHU C., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 24-31.

46. DUPUY C., HALPERN C., « Les politiques publiques face à leurs protestataires », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 4, 2009, p. 701-722.

47. À titre d'exception, citons par exemple BURCHIANTI F., *Politiques et conflits territorialisés à propos du séjour irrégulier des étrangers. Comparaison de configurations en France et en Espagne*, thèse de science politique, IEP de Bordeaux, 2010.

48. GIUGNI M., *Social protest and policy change: ecology, antinuclear, and peace movements in comparative perspective*, Lanham, Md., Rowman & Littlefield, 2004.

49. *Ibid.* Le modèle est dit « indirect », parce qu'une mobilisation initiale va d'abord modifier le contexte partisan et institutionnel, ce qui va ensuite produire des effets politiques. Giugni évoque également l'approche de l'effet direct et l'approche de l'effet conjoint. Dans la première, les mouvements sont supposés avoir un impact indépendant et direct sur les politiques publiques. Dans la seconde, proche de la notion de structure des opportunités politiques, c'est la présence simultanée d'une mobilisation et de conditions externes favorables qui produit des effets politiques.

En parallèle de ces travaux sur les effets des mouvements sociaux en termes de politiques publiques, les liens entre partis et mobilisations ont également été étudiés par les spécialistes des mouvements sociaux des années 1970-1980. Parce que l'apparition de formes de protestation relativement inédites dans leur style comme leurs revendications posait le problème de la capacité des systèmes politiques à prendre en charge de nouvelles demandes, c'est le courant, essentiellement européen, d'analyse des « nouveaux mouvements sociaux » qui a le plus directement interrogé les interactions concrètes entre mobilisations et organisations partisanes⁵⁰. L'accent a été mis notamment sur l'opportunité pour des protestataires de créer leur propre parti, face à une sphère institutionnelle encore peu réceptive. Herbert Kitschelt, en particulier, s'est penché sur la façon dont des mouvements européens de la nouvelle gauche libertaire, comme les mouvements écologistes, donnaient naissance à de nouveaux partis⁵¹. Ces différents travaux ont contribué à renforcer l'idée que, dans les démocraties contemporaines, les mouvements sociaux étaient profondément ancrés dans le système politique : plutôt que des *outsiders*, ils constituent un élément essentiel de la politique conventionnelle ou « normale ». Il n'y a qu'une frontière floue et perméable, voire un continuum d'action⁵², entre politique institutionnelle et non institutionnelle, car les interactions entre les deux sphères sont constantes et que le passage de l'une à l'autre est relativement aisé. C'est ce que rappelle également Jack Goldstone⁵³, qui remarque que de la même façon que l'on ne peut étudier une mobilisation sans prendre en compte son contexte institutionnel, il paraît impossible d'étudier le fonctionnement des institutions sans prendre en considération les mouvements sociaux. Car institutions et partis sont pénétrés par les mouvements sociaux. Ils se développent souvent sur la base des mouvements, en réponse à eux ou en association avec eux, du point de vue des structures elles-mêmes comme des acteurs qui y circulent, gravitent autour, ou y sont engagés. Les mobilisations protestataires ne sont donc pas seulement une forme ou un lieu d'expression parmi d'autres, à côté des partis, tribunaux, parlements et élections, mais elles sont devenues une partie de l'environnement et des structures sociales qui façonnent et donnent naissance à ces mêmes partis, tribunaux, parlements et élections⁵⁴. Goldstone insiste plus particulièrement sur les relations complexes

50. Robert Rohrschneider s'interroge par exemple sur l'impact des nouveaux mouvements sur l'apparition de nouveaux partis, mais aussi sur les programmes, les succès électoraux, et l'organisation interne des partis classiques (« Impact of Social Movements on European Party Systems », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 528, n° 1, 1993, p. 157-170). Cf. aussi OFFE C., « New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics », *Social Research*, vol. 52, n° 4, 1985, p. 817-868 ; DALTON R. J. et KUECHLER M. (ed.), *Challenging the Political Order: New Social and Political Movements in Western Democracies*, Cambridge, Polity Press, 1990.

51. KITSCHELT H., *The Logics of Party Formation: Ecological Politics in Belgium and Germany*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1989.

52. COMBES H., *Faire parti: trajectoires de gauche au Mexique*, Paris, Karthala, 2011.

53. GOLDSTONE J. A. (ed.), *States, Parties and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

54. GOLDSTONE J. A., « Bridging Institutionalized and Noninstitutionalized Politics », GOLDSTONE, J. A. (ed.), *op. cit.*, p. 2.

qui lie les mouvements et les organisations partisans, et qui vont bien au-delà de la simple ouverture d'opportunités: si un mouvement peut avoir besoin de l'aide d'un parti pour atteindre ses objectifs, l'inverse est également vrai, et un mouvement peut même contribuer à mobiliser des soutiens électoraux pour un parti. Par ailleurs, des militants peuvent être investis à la fois dans un parti et un mouvement, et une même organisation peut choisir d'investir à la fois la sphère institutionnelle et la sphère protestataire. Partis et mouvements se révèlent donc interdépendants⁵⁵.

Leurs formes organisationnelles placent également les deux types de groupements en interdépendance, en fonction des configurations sociopolitiques, c'est-à-dire des contraintes et des opportunités créées par les contextes dans lesquels ils se constituent et agissent. Ainsi, dans le but de conserver un électorat protestataire ainsi qu'une base militante prédisposée au rejet des compromis nécessaires à la gestion du pouvoir politique, certains partis optent pour une forme bipolaire: parti de gouvernement d'un côté et parti mouvementiste radicalisé de l'autre. De ce point de vue, la Ligue du Nord en Italie constitue un modèle du genre, avançant sur ses deux jambes organisationnelles qui lui permettent de maintenir de bons résultats électoraux grâce à la fois à un discours véhément à l'encontre de « l'establishment romain », à destination des militants et sympathisants, et une participation directe à la gestion des affaires du pays (ministères, présidences de commissions parlementaires, etc.⁵⁶). Dans d'autres partis, des processus de mouvementisation sont mis en œuvre à certains moments: c'est par exemple le cas de l'Union pour un mouvement populaire (UMP) et du PS en France au début des années 2000, qui connaissent tous deux une segmentation (partielle) par la reconnaissance au sein de l'organisation des mobilisations en faveur des *minorités* (sexuelles et ethniques⁵⁷). La proposition d'appréhender partis et mouvements dans un continuum de l'action collective apparaît dans ce cas particulièrement pertinente, pour saisir dans toute leur complexité les interactions, interrelations et interdépendances qu'entretiennent les uns et les autres.

C'est sur ces interdépendances et ces points de convergence que le présent ouvrage voudrait revenir. Son ambition est de contribuer à combler un manque dans la littérature scientifique, qui compte très peu de travaux traitant cette question de façon centrale, et en particulier en langue française⁵⁸. Il s'agit de proposer

55. *Ibid.*, p. 3-9.

56. AVANZA M., *Les « purs et durs de Padanie ». Ethnographie du militantisme nationaliste à la Ligue du Nord, Italie (1999-2002)*, thèse de l'EHESS, 2007.

57. OLIVIER L., « Mobilisations émergentes internes aux organisations conventionnelles. Le cas du militantisme identitaire dans les partis politiques », CADIOU S., DECHEZELLES S. et ROGER A. (dir.), *op. cit.*, p. 161-186.

58. Si de nombreuses études abordent incidemment la question des liens entre partis et mouvements, rares sont les travaux qui prennent directement et explicitement pour objet ces interactions. Parmi les articles récents en langue française, on peut citer notamment: BERENI L., « Lutter dans ou en dehors du parti? L'évolution des stratégies des féministes du Parti socialiste (1971-1997) », *Politix*, vol. 19, n° 73, 2006, p. 187-209; COMBES H., « Pour une sociologie du multi engagement: réflexion sur les relations partis-mouvements sociaux à partir du cas mexicain », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, 2009, p. 161-188; JOHSUA F., « Les conditions de (re)production de la LCR: l'approche par les trajectoires militantes », HAEGEL F. (dir.),

à la fois un retour sur la littérature disponible et la présentation de travaux inédits qui permettent de saisir la question des relations entre partis et mouvements dans toute leur complexité, dans leurs diverses dimensions et manifestations. L'intérêt et l'importance de l'étude de l'interpénétration entre protestation et participation politique classique ou, pour le dire de manière métonymique, entre voix de la rue et voie des urnes ne font plus de doute; c'est la compréhension du fonctionnement même de la démocratie qui est en jeu, mais aussi plus généralement celle des mécanismes et dynamiques de l'investissement des citoyens en politique, quel que soit le type de régime. Par ailleurs, cette approche englobante apporte un éclairage essentiel sur la question des rapports entre ordre politique et ordre social.

En mettant à profit plusieurs types d'approches – sociologique, ethnographique, historique – et en abordant différents terrains, aussi bien français qu'étrangers, nous voudrions donner un aperçu général des différentes problématiques liées à cet objet et des manières de les traiter, afin en particulier de fournir des points d'appui et d'esquisser des perspectives pour de futures recherches. En effet, cet ouvrage se veut davantage une première étape qu'un aboutissement ou même une somme. La recherche en sciences sociales n'a sans doute jusqu'ici fait qu'effleurer la thématique des liens entre les diverses formes d'expression politique, et cet ouvrage invite à poursuivre les recherches sur une problématique à bien des égards fructueuse.

Interactions, transformations et déplacements

Ce n'est qu'en se penchant véritablement sur l'ensemble des liens qui se nouent entre les partis politiques et les mouvements sociaux que l'on pourra aller au-delà des discours pessimistes et des idées reçues sur la prétendue « crise » de la représentation et de la participation. En séparant étude de la protestation et analyse des organisations partisans, on risque de renforcer artificiellement l'impression d'avoir affaire à des mondes autonomes qui tendent à s'éloigner l'un de l'autre. Pourtant, si les protestataires ont souvent le souci de ne pas se faire manipuler par les candidats à la prise du pouvoir politique, alors que les acteurs partisans demeurent soucieux de préserver des prérogatives spécifiques et des univers symboliques et pratiques qui leurs sont propres, les uns et les autres se voient aussi contraints de composer ensemble. La conscience qu'ont de nombreux militants de l'importance que conservent partis et élections dans les démocraties représentatives incite d'ailleurs régulièrement quelques-uns d'entre eux à tenter le jeu de la représentation politique. Cette évolution est d'autant plus facile que militer dans une organisation de mouvement social ou dans un parti

Partis politiques et système partisan en France, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 25-63; JUHEM P., « Entreprendre en politique. De l'extrême gauche au PS: la professionnalisation politique des fondateurs de SOS-Racisme », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, 2001, p. 131-153; MATHIEU L., « Heurs et malheurs de la lutte contre la double peine: éléments pour une analyse des interactions entre mouvements sociaux et champ politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, 2009, p. 63-87.

n'est pas toujours très différent, et les deux engagements peuvent souvent fort bien se succéder, voire cohabiter et s'alimenter mutuellement⁵⁹. D'où l'importance d'observer au plus près ce qui se joue dans les entreprises collectives aussi bien que dans les engagements individuels, et de repérer la continuité – entre participation non-institutionnelle et institutionnelle, entre contestation et coopération – là où on a souvent tendance à voir une frontière étanche ou une rupture.

Les chapitres qui suivent s'inscrivent dans cette démarche. Rédigés par des historiens, des sociologues et des politistes, spécialistes des mouvements sociaux pour les uns ou des partis politiques pour les autres⁶⁰, utilisant en très grande majorité les outils qualitatifs d'enquête et l'approche monographique⁶¹, ils font le choix de décentrer le regard, de prêter attention à ce qui est habituellement considéré aux marges de leur objet, ou à réfléchir à cet objet autour de questions nouvelles⁶². L'ouvrage se compose de trois parties, qui traitent chacune d'un aspect particulier des liens entre partis politiques et mouvements sociaux. Chaque partie s'ouvre sur un texte de cadrage, qui vise à présenter les principaux questionnements relatifs à la thématique qui y est développée et à souligner les apports d'une perspective unifiée des différents modes et lieux d'engagement militant. Viennent ensuite des chapitres qui prennent plus directement appui sur des enquêtes empiriques pour fournir des exemples concrets d'interpénétration des partis et des mouvements. Ces travaux inédits, parce qu'ils reposent sur des données de première main collectées sur une grande diversité de terrains (Europe, Amérique du Sud, Afrique), apportent un éclairage nouveau sur la question des frontières entre gouvernants et gouvernés, et entre champ politique et sphère sociale.

59. Dans le cas des militants syndicalistes de Force ouvrière, par ailleurs membres de partis politiques de gauche (notamment le PS), la séparation des deux univers, syndical et partisan, constitue un impératif d'engagement qui procède à la fois d'une forte proximité des individus à l'égard de l'un et de l'autre et des ressources dont ils disposent pour alimenter cette mise à distance. Cf. YON K., « Un syndicalisme à l'écart des mouvements sociaux. Force ouvrière, entre contestation syndicale et légitimisme politique », *ContreTemps*, n° 19, 2007, p. 42-49 et *Retour sur les rapports entre syndicalisme et politique : le cas de la CGT-FO. Éléments pour la sociologie d'un « monde de pensée »*, thèse de science politique, université Paris 1, 2008.

60. Les spécialistes des partis politiques sont ici nettement majoritaires. Ceci mériterait certainement une réflexion plus approfondie en terme de sociologie des sciences sociales. Pour quelques réflexions concernant les enquêtes sur les partis politiques, voir le numéro de la *Revue Internationale de Politique Comparée* intitulé « Enquêter dans les partis politiques. Approches comparées », coordonné par AIT-AOUDIA M., BACHELOT C., BARGEL L., COMBES H., DECHEZELLES S., ETHUIN N., HAEGEL F., LECLERCQ C., PETITFILS A.-S., MASSICARD É., vol. 17, n° 4, 2010.

61. De ce point de vue, une approche comparative, diachronique ou synchronique, différente de celle proposée dans le modèle de la structure des opportunités politiques, manque encore dans la littérature scientifique. Dans le présent ouvrage, c'est plus la question des liens entre les deux formes de regroupement (partisane et mouvementiste) qui constitue le cœur du propos, qu'une comparaison en matière organisationnelle ou idéologique par exemple.

62. Le présent ouvrage est le prolongement éditorial d'une Section Thématique (« Partis politiques et mouvements sociaux à la croisée des approches : interdépendances, transformations et traits communs », ST n° 37) organisée à l'occasion du 10^e Congrès de l'Association Française de Science Politique, qui s'est déroulé à Grenoble, du 7 au 9 septembre 2009 [<http://www.congresafsp2009.fr/>]. Nous tenons à remercier très chaleureusement pour leur participation et leur contribution aux débats l'ensemble des participants, ainsi que Florence Passy pour avoir accepté de discuter l'un des ateliers.

La première partie de l'ouvrage revient sur la question de l'influence qu'exercent les mouvements sur les partis ou les partis sur les mouvements. Elle s'intéresse notamment à la capacité qu'ont les acteurs d'imposer leurs exigences et d'utiliser voire de manipuler leurs partenaires-rivaux à leurs fins. La relation entre mouvements et partis tend en effet souvent à être déséquilibrée au profit de ces derniers, même si, selon les conjonctures et en fonction des arguments, la protestation peut avoir un impact plus ou moins grand sur les prises de position partisans.

Cette partie s'ouvre sur un texte analytique et programmatique de Frédéric Sawicki qui regrette les cloisonnements entre approches des partis et études des mouvements sociaux. À l'inverse de cette tendance, il pointe différents angles par lesquels aborder la question de leurs interrelations. À partir de la notion de « milieu partisan », il appelle ainsi à s'intéresser à la dimension cognitive et structurante des diverses organisations. Chacune se caractérise par une culture spécifique – certes évolutive, mais suffisamment cristallisée pour agir à la fois comme ressource ou comme contrainte pour ses membres – qui les incite ou les limite dans leur capacité à collaborer. Il invite également à tenir compte de l'impact des temps politiques des partis, largement conditionnés par des tempos électoraux qui sont eux-mêmes susceptibles d'être saisis opportunément – ou subis inexorablement – par les acteurs des mouvements protestataires. Dans les deux propositions, l'auteur s'attache à montrer tout ce que l'analyse gagnerait à s'appuyer conjointement sur les échelles interactionnelle et systémique, nationale et locale, sectorielle et organisationnelle.

Le deuxième chapitre traite de la façon dont l'Union pour un mouvement populaire et le Parti socialiste français perçoivent et tentent de gérer les mobilisations auxquelles ils sont confrontés. Grégory Hù et Clément Desrumaux reviennent d'abord sur la tendance des deux partis à se couper progressivement de la société civile. Ils montrent ensuite que, du fait de leurs positions institutionnelles, les élus des partis ne peuvent toutefois pas ignorer les revendications populaires, qu'ils traitent de plus en plus de façon technique, impersonnelle et dépolitisée. Mais l'attitude des membres du PS ou de l'UMP vis-à-vis des mouvements sociaux est loin d'être univoque. Elle varie en fonction de la conjoncture politique (proximité ou non des échéances électorales, notamment), mais aussi en fonction des ressources dont disposent les protestataires et en particulier de leur capacité à donner un écho médiatique à leur mobilisation. Les auteurs montrent ainsi qu'il faut dépasser les phénomènes structurels tendant à imposer un diagnostic d'autonomisation de la sphère partisane vis-à-vis de l'espace des mouvements, en adoptant une approche localisée qui permette de saisir plus finement les relations ambiguës et toujours fluctuantes entre élus, candidats et protestataires.

La première partie s'achève sur un texte de Mathieu Dubois, qui s'intéresse aux relations entre le Parti social démocrate (SPD) d'Allemagne de l'Ouest et le mouvement étudiant dans les années qui ont suivi 1968. L'auteur montre que le SPD, à l'initiative en particulier de Willy Brandt, a choisi de s'ouvrir aux

revendications de la jeunesse, ce qui lui a permis d'engranger d'importants succès électoraux. Toutefois, l'ouverture du parti relève au moins pour une part d'une stratégie de communication à l'égard des jeunes, faisant apparaître comme une réponse circonstanciée aux attentes exprimées une politique en réalité amorcée bien avant le développement du mouvement étudiant. Cette stratégie payante a permis une normalisation de la participation politique d'une partie de la jeunesse allemande qui a abandonné les tactiques protestataires pour rejoindre le SPD. En retour, cet afflux d'une nouvelle génération de militants a contribué à modifier le parti de l'intérieur en renforçant le poids de son aile gauche et le rôle des intellectuels. L'intégration d'une partie de la jeunesse protestataire dans un parti existant, si elle ne s'est pas déroulée sans heurts, a permis au système politique allemand d'éviter l'apparition d'un nouveau parti de gauche radicale, issu du mouvement de la période 1968.

La deuxième partie revient plus particulièrement sur les conditions de possibilité de la transformation d'un mouvement social en un parti au sens classique. Il y est montré qu'il s'agit là d'un processus complexe et difficile, potentiellement long et réversible, et surtout nullement inévitable. De la même façon qu'il n'y a pas de frontière étanche entre mobilisations protestataires et organisations partisanses, il n'y a pas de fatalité pour les mouvements sociaux à s'institutionnaliser, au sens où leur succès impliquerait nécessairement leur intégration progressive dans le système politique et partisan, et le renoncement à leurs modes d'action voire leurs revendications d'origine.

En ouverture de cette partie, Hélène Combes met l'accent sur les luttes de labellisation qui tendent à créer de faux clivages entre divers types d'engagements politiques. Or elle relève qu'il est illusoire d'opposer mouvements sociaux et partis, en raison du caractère particulièrement flou et poreux des frontières de ces derniers. Ceci la conduit à étudier les diverses manières par lesquelles des protestations peuvent participer au façonnage d'une organisation partisane, en fonction à la fois des contextes politiques (régime autoritaire ou démocratique, période de transition) et des ressources propres aux individus mobilisés. L'auteure montre ainsi que l'origine mouvementiste d'un parti influence tant ses modes de recrutement que ses formes organisationnelles ou les opportunités de carrière de ses membres. Elle conclut en plaidant pour une prise en compte systématique du multi-engagement comme condition indispensable à la saisie des liens d'interdépendance qui unissent partis et mouvements sociaux.

Dans le chapitre suivant, Simon Luck revient sur l'histoire d'une résistance à la constitution de partis politiques, à travers l'exemple du mouvement anarchiste français. Il montre que si les libertaires ont depuis l'origine montré une forte réticence à l'action « politique », c'est-à-dire parlementaire et gouvernementale, les frontières ont longtemps été floues entre partis socialistes et organisations du mouvement anarchiste. Aujourd'hui, la Fédération anarchiste, née après la Seconde guerre mondiale, s'inscrit dans la tradition historique d'anti-parlementarisme libertaire, que des expériences scissionnistes dans les premières années de son existence ont transformée en véritable « allergie » à toute forme

de mobilisation électorale. Pourtant, s'il n'y a pas institutionnalisation au sens de transformation de l'organisation en parti politique plus ou moins intégré à l'appareil d'État, il y a bel et bien structuration d'une organisation durable, qui contraint les comportements de ses membres, au même titre que toute institution. L'étude de la Fédération anarchiste nous enseigne qu'un collectif censé s'opposer radicalement à la forme partisane peut dans les faits en revêtir bien des aspects, que ce soit du point de vue de sa genèse, de son organisation, de ses modalités de fonctionnement ou de ses modes d'action. Ceci invite à relativiser la différence entre partis politiques et mouvements sociaux, et à envisager d'étudier les uns et les autres avec des outils, des concepts et des cadres d'appréhension communs.

Le chapitre rédigé par Daniella Rocha se penche sur la genèse du Parti des travailleurs (PT) du Brésil dans le district fédéral de Brasilia. L'auteure revient tout d'abord sur la formation des différents réseaux étudiants, syndicaux et associatifs qui ont servi de base à la création du PT à la fin des années 1970. Elle montre alors par quels processus les acteurs ont été socialisés à l'action politique dans un régime dictatorial, en insistant notamment sur le rôle central de la nébuleuse militante liée à l'Université de Brasilia. L'auteure se penche ensuite sur la constitution d'un milieu militant mouvant et hétérogène, qui s'est opérée par la convergence des différents réseaux protestataires. C'est dans ce milieu qu'est né et s'est développé le projet de création d'un parti de la gauche mouvementiste, à une période où les gouvernants semblaient prêts à accepter un renforcement du pluralisme politique. Dans ce moment historique particulier, c'est une volonté commune de démocratisation du régime qui a poussé des militants d'horizons divers à dépasser leurs divisions pour mener un projet organisationnel commun. Mais c'est aussi l'appartenance simultanée des acteurs à différents réseaux qui a facilité les rapprochements et permis la naissance d'un parti aujourd'hui dominant sur la scène politique brésilienne.

Cédric Pellen revient quant à lui sur une expérience heurtée de transformation d'un mouvement social en parti. À travers l'étude du mouvement paysan polonais *Samoobrona* (Autodéfense), il rappelle que la frontière entre un parti et un mouvement peut être particulièrement floue, lorsque les mêmes acteurs choisissent de s'investir à la fois dans l'agitation protestataire, le militantisme syndical et la compétition électorale. Il revient sur les différentes étapes de l'évolution de *Samoobrona* depuis sa création en 1992, pour montrer à la fois que la pression à l'insertion dans le système partisan peut être forte pour un mouvement qui aspire à peser sur la politique nationale, mais aussi que cette insertion ne se fait pas sans difficultés. Elle est par exemple soumise à des conditions en termes de ressources, de savoir faire partisan ou d'image publique des aspirants au pouvoir, en particulier dans un contexte fortement mouvant, comme celui du processus de démocratisation en Pologne au début des années 1990. La nouvelle organisation, désireuse de jouer dans différentes sphères d'action politique, est confrontée à la double contrainte de garder un lien avec sa base tout en acquérant une image de respectabilité qui tend à lui aliéner les soutiens les plus radicaux. Si l'on peut donc investir en même temps la sphère protestataire et la sphère institutionnelle,

c'est souvent au détriment de l'une des deux, sauf à risquer de rendre son action illisible et inefficace.

Dans la troisième partie, les liens entre mouvements sociaux et partis politiques sont envisagés sous l'angle des déplacements individuels entre militantisme partisan et activisme mouvementiste. Il s'agit en particulier d'analyser les modalités et les effets du multi-engagement, c'est-à-dire le fait pour un même acteur de s'investir simultanément ou successivement dans plusieurs organisations et mouvements. Ce phénomène renforce un peu plus le flou des frontières entre sphère protestataire et sphère politique, puisque des individus peuvent dans le même temps être membre d'un parti, voire élu, et s'investir dans des mobilisations sociales, à travers les associations et les organisations dont ils font partie. Cette focale microsociologique permet de saisir, au plus près de la réalité, les logiques qui rendent possibles les interactions et transformations étudiées dans les deux premières parties.

Dans un chapitre introductif à cette partie, Lilian Mathieu présente les différents aspects de cette question en revenant notamment sur le concept de *carrière militante*, qui permet de penser la multiplicité et la succession des engagements militants à l'échelle des biographies individuelles. Il s'intéresse d'abord aux conditions individuelles et collectives ainsi qu'aux effets du multipositionnement militant – c'est-à-dire le fait d'être engagé en même temps dans différentes causes et différentes organisations. Il évoque en particulier la capacité des différents engagements à se renforcer les uns les autres, tout en soulignant les tensions que peuvent susciter l'appartenance simultanée à une sphère partisane et à un espace des mouvements sociaux supposés différenciés et autonomes. L'auteur revient ensuite sur les déplacements individuels des partis vers les mouvements, puis des mouvements vers les partis. En recourant aux concepts de cycle d'engagement et de déception, empruntés à Albert Hirschman, ainsi qu'à la notion de « capital militant », ensemble de compétences et de ressources cumulables et potentiellement reconvertis, il décrypte les logiques qui rendent possible ou nécessaire le passage d'une sphère d'action à une autre. Ce faisant, il montre que les logiques individuelles ne doivent pas masquer le poids des facteurs structurels, qui conduisent à rendre plus ou moins attractif l'investissement partisan.

Guillaume Girard s'intéresse ensuite aux parcours politiques de femmes au Togo et au Bénin depuis les années 1970. Dans ces pays, les femmes ont été longtemps cantonnées à un rôle marginal et symbolique dans les partis politiques. En conséquence, les ailes féminines ont progressivement cherché à s'affirmer et à s'autonomiser au sein de ces organisations, mais avec des résultats différents dans les deux pays. Au Togo, la direction des sections féminines est devenue pour les militantes un moyen efficace d'accéder au pouvoir partisan et gouvernemental, tandis qu'au Bénin, les femmes ont dû s'employer à progresser dans le parti sans pouvoir s'appuyer sur des ailes féminines fortement marginalisées. Mais dans un cas comme dans l'autre c'est aussi et peut-être surtout en mettant à profit des ressources extra-partisanes que les femmes ont réussi à s'imposer. La direction d'associations et l'investissement dans des ONG est devenu un atout important

dans la compétition électorale, plus déterminant encore que la fidélité à un parti. Au point qu'au Bénin, l'engagement associatif est devenu pour les femmes une filière d'accès au pouvoir déconnectée de toute appartenance partisane.

La troisième partie se referme sur un texte de Daniela Cuadros consacré au rôle des militants communistes dans la réactivation des mobilisations syndicales dans le Chili de l'après Pinochet. L'auteure montre que l'apparente nouveauté des mouvements de protestation des années 1990 et 2000 masque en fait une continuité liée à l'expérience militante d'individus membres ou anciens membres du parti communiste et investis dans le syndicalisme. Ces militants, socialisés à l'action politique clandestine sous la dictature, ont importé dans leur syndicat leur savoir faire en matière d'opposition non-institutionnelle. Pour ceux qui ont quitté le parti communiste, le milieu syndical a constitué un espace de reconversion militante. Par le retour sur des biographies individuelles, cet exemple chilien permet d'explicitier les logiques qui président aux va-et-vient d'individus entre partis, syndicats et mouvements sociaux, au gré des aléas d'une carrière militante et des contextes d'engagement.

C'est enfin à Antoine Roger qu'il revient de clore cet ouvrage, dans un épilogue qui s'interroge sur les possibilités de comparer les articulations entre mouvements et partis sur différents terrains, et d'en tirer des arguments de portée générale. L'auteur opère en particulier un retour sur les limites des études faisant usage du concept de structure des opportunités politiques. S'il rejette le schématisme de leur approche, il refuse d'abandonner toute visée comparative des relations entre organisations partisans et mobilisations. Il propose par conséquent de substituer le réalisme critique au positivisme simpliste des études classiques qui cherchent à établir des relations causales universelles entre contexte institutionnel et développement d'un mouvement protestataire. Ceci implique de s'intéresser à des combinaisons complexes de mécanismes causaux, en étudiant en particulier les luttes de classement observables à différents niveaux (local, national, supranational), à travers lesquelles les acteurs protestataires et partisans cherchent à valoriser leurs ressources et à délégitimer celles de leurs adversaires. Ce ne sont alors plus les corrélations figées entre orientation des partis et réussite des mouvements qui sont au centre de l'analyse, mais l'enchevêtrement et le redéploiement de rapports de force que les uns et les autres nouent.

Loin de vouloir baliser un territoire, définir et solidifier des objets ou participer à l'autonomisation d'un champ de recherche, cet ouvrage invite au contraire à penser les relations entre divers mondes sociaux en décloisonnant les terrains d'investigation. Il propose des pistes d'exploration des différents points de contacts entre les mondes des mouvements sociaux et des partis politiques et donc des multiples passerelles entre les tactiques de rue et les stratégies de conquête des urnes. En ceci, il se veut aussi une contribution à l'analyse de la complexité et du fonctionnement des régimes politiques, des relations entre les individus *gouvernés* et les institutions *gouvernantes*, des significations plurielles de l'engagement, de la participation politique et de la citoyenneté.